



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 22-278 – 22 novembre 2022

Commande publique Marchés publics

Quorum : 15
Présents : 22
Pouvoirs : 4
Votants : 26

Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÜN – Laurence BIENNE – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Philippe MEHU – Hermine TOFFOLETTI – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Joël SIELLER – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Pascale THEZE – Françoise LEBRUN – Catherine CHERIF – Matthieu CHANEL – Julien DUBOIS – Sylvie LE LAY – Thierry PRESSARD – Patrick JUMEL – François CHARMETEAU – Audrey GROSHENY – Bruno MARGOTTIN

Excusés :

Mathieu LUCAS MOUNIER – Sandrine THURET – Cédric BINET – Michèle MOTEL – Quentin PILLET

Absentes :

Hélène LE BARS – Patricia AUGUIN

Pouvoirs :

Mathieu LUCAS MOUNIER à Julien DUBOIS – Sandrine THURET à Nadine JOUAULT – Cédric BINET à Jean-Philippe MEHU – Michèle MOTEL à Patrick JUMEL

Secrétaire de séance :

Pascale THEZE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le quinze novembre deux mille vingt-deux, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Réhabilitation de la Trésorerie de Guichen – Avenant aux marchés de travaux

Par délibérations n° 21-298 et n° 21-312, respectivement en date des 23 novembre 2021 et 7 décembre 2021, le Conseil municipal a notamment autorisé le Maire à signer les marchés de travaux liés à la réhabilitation de la Trésorerie de Guichen avec l'entreprise suivante :

- Lot n° 1 – Gros œuvre Démolition Désamiantage avec l'entreprise COREVA, pour un montant de 81 900 € HT

Par délibération n° 22-182 en date du 22 juillet 2022, le Conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n° 1 avec l'entreprise COREVA, pour un montant de 8 629,87 € HT.

Dans le cadre de l'exécution des marchés, certaines prestations sont à déduire du marché, notamment :

- Suppression de prestations d'espaces verts..... - 1 593,90 € HT
- Suppression de la remise en état des voiries sur l'emprise de la base vie du chantier..... - 2 211,48 € HT

Considérant l'avis favorable des Commissions Travaux – Sécurité et Finances – Budgets, réunies respectivement les 7 et 14 novembre 2022,

Etant entendu l'exposé de Jean LEMOINE,

Il est proposé :

- 1°) De passer un avenant n° 2 au marché de travaux du lot n° 1, pour un montant de - 3 805,38 € HT
- 2°) D'autoriser le Maire à le signer

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Affiché le

ID : 035-213501265-20221122-CNE22_278-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,



Dominique DELAMARRE

La secrétaire de séance,

Pascale THEZE

POUR AMPLIATION
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 25/11/2022

-Publication en ligne le 25/11/2022

-Notification le

Le Maire,

Dominique DELAMARRE



CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
<p>Devant le Maire .. <i>Le recours gracieux</i></p> <p>Devant le Tribunal Administratif .. <i>Le recours contentieux</i></p>	<p>Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p> <p>Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.</p>